



MAIRIE DE NICE

NICE le 9 août 1954

COMITÉ DES FÊTES
DES ARTS & DES SPORTS

5, PROMENADE DES ANGLAIS

TÉLÉPH. 856-18

"Une Nuit chez les Nymphes"
Samedi 14 août 1954

Mademoiselle,

J'ai plaisir à vous confirmer qu'une voiture décorée par
la Maison: *Guillaud 1 Rue Phaulan*

sera mise à votre disposition pour "UNE NUIT CHEZ LES NYMPHES"
du SAMEDI 14 AOUT.

Je vous rappelle que vos Invitées et vous-même devrez
être obligatoirement vêtues d'un costume sur le thème de la fête.

Je vous rappelle également que les enfants au dessous
de 15 ans ne sont pas admis de même que les jeunes gens et les
messieurs.

Vous devrez prendre place dans la voiture à 20 H. 45
chez le Fleuriste, le samedi soir 14 AOUT.

Enfin, je vous adresse, sous ce pli, un carton rose, que
vous voudrez bien remplir et remettre au Jury au premier passage
de la voiture devant celui-ci.

COSTUME - Si vous désirez revêtir votre costume seulement chez
le Fleuriste, celui-ci vous prêtera un petit local pour vous changer
mais, dans ce cas, nous vous demandons alors de venir un quart d'heu-
re plus tôt, pour être de toute façon prête à monter dans la voiture
à l'heure indiquée ci-dessus, c'est-à-dire: 20 H. 45.

Je vous rappelle, d'autre part, que vous aurez à rapporter
dès LUNDI 16 AOUT à Madame AZAIS, 2 rue de la Paix, le costume qui
vous a été prêté pour "UNE NUIT CHEZ LES NYMPHES". Je compte
absolument sur vous pour l'observation de cette importante recomman-
dation.

REMARQUE IMPORTANTE - Il vous sera attribué à la fin de la fête une
bannière. Je vous précise de la manière la plus formelle que ce
cadeau du Comité des Fêtes vous appartient et que, par conséquent,
vous devez le conserver et surtout, en aucun cas, le laisser à qui

.../

que ce soit Cocher ou Fleuriste . Cependant, si le Fleuriste vous demande de lui laisser cette bannière 24 ou 48 heures pour l'exposer dans sa vitrine, étant bien entendu qu'il doit vous la rendre ensuite, vous êtes libre de lui accorder cette faveur ou de la lui refuser.

De même je vous rappelle que le Comité des Fêtes règle tous les frais de Cocher et de Fleuriste, vous n'avez absolument aucune somme à déboursier, sauf, si vous le jugez utile un simple pourboire au Cocher mais ceci n'est pas une obligation.

Vous souhaitant une agréable soirée, je vous prie de croire, Mademoiselle, à l'assurance de mes sentiments distingués,

Les Secrétaires Généraux:
Ch. CASTEL et L. THIOILLIERE
l'un d'eux:
Lucien THIOILLIERE

ANNEXE : 1 carton ROSE - VOITURE N° 12

à Mme Martini qui sera avec moi

P.S. - D'autre part, je vous confirme que vous devez vous munir de petits bouquets ou de confettis pour la bataille.